COMMUNE DE CERNEX
HAUTE-SAVOIE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 11	**L'an deux mille quinze** **le quatorze avril à vingt heures trente minutes** Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis FELFLI. **Date de convocation : le sept avril deux mille quinze**
Présents : Jean-Louis FELFLI, Vincent TISSOT, Maryline DURET, Christophe BOYER, Denis VIGNE, Emmanuel MEGEVAND, Sasha JONES, Jean-Baptiste LACROIX, Zohrah THIEBAUD, Johann LOCATELLI, Nadine CUSIN **Absents sans procuration excusés** : Valérie HORCKMANS, Rémy FERNANDES **Absents sans procuration non excusés :** Jean-Yves SAXOD **Absents avec procuration :**	

Début de séance : 20 h 45
Délibérations à main levée
Secrétaire de séance : Zohrah THIEBAUD

1 - OBJET : ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG 74

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2ème alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié.

La commune a, par délibération du 28 avril 2010, chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

↳ **DECIDE** de renouveler son adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2015)
Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

Conditions : sans franchise sauf franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 0.91 %.

↳ **DECIDE** d'inscrire au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

↳ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

2 - OBJET : REVISION DE BAIL DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE

Suite au Bail du 4 mars 2012 mentionnant la location du logement T3, situé au-dessus de la Mairie, à Monsieur ROMEDER Yahn et Mademoiselle WUJCZAK Isabelle.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'aucune augmentation de loyer n'est intervenue depuis l'année 2013. (Pas d'augmentation en 2014 pour cause des travaux).

Il y a donc lieu de procéder à l'augmentation du dit loyer pour l'année 2015 en se basant sur l'indice de référence des loyers transmis par l'INSEE.

La valeur de l'indice de référence des loyers variant trimestriellement, une augmentation ou une diminution sera applicable au montant du loyer sans charge (*cf. descriptif ci-dessous*) :

Année 2013	***Année 2015***	
Prix de la location Sans charge	***Calcul de l'augmentation***	***Prix de la location Sans charge***
743.73 €	*730 € x 125.29 (IRL 4er trim.2014) / 121,68 (IRL 4er trim.2011)*	***751.66 €***

✓ **ACCEPTE** l'augmentation du prix du loyer pour l'année 2015 à compter du **1er mai 2015,** soit une augmentation de 7.93 €.

✓ **ACCEPTE** d'augmenter annuellement, par délibération, le prix du loyer et ce, en conformité avec l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

3 - OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Contrat Enfance Jeunesse, concernant l'action du Centre d'Accueil et de Loisirs de Cernex, conclu entre la collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales est échu depuis le 31 décembre 2014.

Pour permettre à la Caisse d'Allocations Familiales d'étudier dans de bonnes conditions son renouvellement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à négocier et à signer tous documents s'y rapportant.

↳**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à négocier au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière concernant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

4 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU POIDS PUBLIC

La Commune de Cernex envisage, à moyen terme, rénovation de la place du poids public en continuité avec le parvis de l'église.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention nécessaire à la réalisation de ces travaux, aux Réserves Parlementaires.

- **SOLLICITE** de Monsieur le Sénateur Jean-Claude CARLE, l'aide financière la plus élevée possible,

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches à cet effet.

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

5 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR REALISATION D'UN ESPACE INTERGENERATIONNEL

La Commune de Cernex envisage, à moyen terme, la réalisation d'un espace intergénérationnel adjacente à la nouvelle place du village.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention nécessaire à la réalisation de ces travaux, aux Réserves Parlementaires.

- **SOLLICITE** de Monsieur le Député Martial SADDIER, l'aide financière la plus élevée possible,

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches à cet effet.

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

6 - OBJET : TABLEAU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Vincent Tissot, 1er Adjoint, délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2014**, dressé par Monsieur Jean-Louis FELFLI, Maire,
1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		774 901,45 €	208 934,22 €		208 934,22 €	774 901,45 €
Opér. de l'exercice	615 724,11 €	825 345,34 €	2 056 497,91 €	1 509 252,71 €	2 672 222,02 €	2 334 598,05 €
Total reporté + réalisé	615 724,11 €	1 600 246,79 €	2 265 432,13 €	1 509 252,71 €	2 881 156,24 €	3 109 499,50 €
Résultat reporté		*984 522,68 €*	*756 179,42 €*			*228 343,26 €*
Restes à réaliser			139 226,21 €		139 226,21 €	
Totaux cumulés	615 724,11 €	1 600 246,79 €	2 404 658,34 €	1 509 252,71 €	3 020 382,45 €	3 109 499,50 €
Résultats définitifs		984 522,68 €	895 405,63 €			89 117,05 €

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et

aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3° - **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

7 - OBJET : TABLEAU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Vincent Tissot, 1er Adjoint, délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2014**, dressé par Monsieur Jean-Louis FELFLI, Maire,
1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	-	20 879.63 €		5 235.67 €	- €	26 115.30 €
Opérations de l'exercice	24 118.74 €	47 805.16 €	23 295.27 €	27 329.75 €	47 414.01 €	75 134.91 €
Totaux :	24 118.74 €	68 684.79 €	23 295.27 €	32 565.42 €	47 414.01 €	101 250.21 €
Résultat reportés		44 566.05 €	- €	9 270.15 €	- €	53 836.20 €
Restes à réaliser		0	- €		- €	-
Totaux cumulés :	24 118.74 €	44 566.05 €	23 295.27 €	32 565.42 €	47 414.01 €	56 312.21 €
Résultats définitifs	-	20 447.31 €	- €	9 270.15 €	- €	29 717.46 €

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3° - **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

8 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2014 DRESSE par Madame Dominique ALVIN, Receveur

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

9 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2014 DRESSE PAR Madame Dominique ALVIN, Receveur

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

10 - OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 BUDGET PRINCIPAL

Vu les résultats 2014 de la Commune de CERNEX faisant apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de **984.522,68 €**

✓**DECIDE** d'affecter cet excédent de fonctionnement de la manière suivante :

↳ au compte 002 « résultat fonctionnement reporté » **89.117,05 €**

↳ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé» **895.405,63 €**
en déficit affecté

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

11 - OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 -BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vu les résultats 2014 de la Commune de CERNEX faisant apparaître un excédent de Fonctionnement de **20 447.31 €**

✓**DECIDE** d'affecter cet excédent de la manière suivante :

↳ au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" … …**29 717.46 €**
↳ au compte 1068 « excédent fonctionnement capitalisé » ….. **9 270.15 €**

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

12 - OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2015.

✓ **ADOPTE** le Budget Primitif 2015 du Budget Principal tel que suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	**848 087 €**	**1 377 003 €**
Recettes (dont excédents ant. reportés)	**848 087 €**	**1 377 003 €**

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

13 - OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Assainissement 2015.

✓ **ADOPTE,** le Budget Assainissement 2015 tel que suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	**53 175 €**	**41 911 €**
Recettes (dont excédents ant. reportés)	**53 175 €**	**41 911 €**

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

14 - OBJET : VOTE DES QUATRE TAXES

Dans le cadre de notre politique budgétaire 2015 orientée dans la maitrise de nos dépenses, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2015, applicable aux quatre taxes directes locales.

En intégrant les nouvelles dispositions, Monsieur le Maire propose, pour l'année 2015 les taux inchangés suivants:

- **Taxe d'Habitation** : ..... **6.77 %**
- **Taxe Foncière (Bâti)** : ..... **4,72 %**
- **Taxe Foncière (Non Bâti)** : ..... **24.14 %**
- **Taxe CFE (cotisation foncière des entreprises)** : ..... **8.42 % (anc. TP)**

✓ **ADOPTE** les taux tels que proposés ci-dessus.

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

15 - OBJET : AUGMENTATION DE LA LIGNE DE CREDIT

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des réalités calendaires du Budget Primitif 2015 nous avons un besoin de ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 €.
Il est donc nécessaire d'augmenter la ligne de crédit initiale de 100 000 € dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal du 25 avril 2015.

↳**AUTORISE** Monsieur le Maire à augmenter la hauteur du plafond à 300 000 €.

↳**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

16 - OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE CRUSEILLES RELATIVE AU PLUi

Par délibération n°2015-03-29 du 24 mars 2015, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a procédé à la modification suivante de ses statuts :

- Modification de la rédaction de l'article 6-1 relatif à la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace », en intégrant :

- *Elaboration, approbation, suivi, modification et révision des documents d'urbanisme (P.L.U., documents d'urbanisme en tenant lieu, cartes communales) portant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes*

Cette modification statutaire doit faire l'objet de délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et des 13 communes membres et ce dans les conditions de majorité requises pour la création du groupement. A compter de la notification de la délibération prise par l'organe délibérant de l'EPCI, le Conseil Municipal de chaque commune dispose de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'accord est réputé favorable.

Il appartient alors au Représentant de l'Etat de prononcer la modification des statuts par arrêté.

APPROUVE la modification de l'article 6-1 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles comme suit :

Aménagement de l'espace :

- *Elaboration, approbation, suivi, modification et révision des documents d'urbanisme (P.L.U., documents d'urbanisme en tenant lieu, cartes communales) portant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes*

POUR 0 - ABSTENTION 1 - CONTRE 10

Fin de séance à 21 h 55.

Le Maire,
Jean-Louis FELFLI